



Conseil communal  
de Palézieux

## CONSEIL DU 20 JANVIER 2009

### PROCES-VERBAL

28 conseillères et conseillers répondent à l'appel du secrétaire.

Excusés:               Messieurs Yvan Sangiorgio et Enrico Thomas  
                              Messieurs Eric Schmitt et René Baechler

- Les membres du Conseil acceptent ces excuses à l'unanimité.

Il est 20 h 03 lorsque M. Jean-Luc Schwaar, président, déclare ouverte la séance.

**M. Jean-Luc Schwaar** souhaite la bienvenue à l'assemblée et présente la nouvelle secrétaire, qui assume l'intérim après l'élection de M. Thierry-Vania Menétréy à la Municipalité.

Le président annonce une modification de l'ordre du jour. En effet, le projet de fusion requiert encore la nomination de trois représentants aux commissions des trois axes transversaux. Il propose de traiter ce nouveau point juste après le point 1. Communications du président, courrier.

Il lit l'ordre du jour tel que modifié:

1. *Communications du président, courrier.*
2. *Nomination des représentants aux commissions des trois axes transversaux requis dans le cadre du projet de fusion*
3. *Adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2008*
4. *Préavis 01/09 – Projet de développement du pôle de Palézieux (3<sup>e</sup> étape)*
5. *Divers et propositions individuelles*

L'ordre du jour ainsi adapté est accepté à l'unanimité

### 1 Communications du président, courrier

**M. Jean-Luc Schwaar** informe l'assemblée que le Conseil communal compte provisoirement 34 membres, M<sup>me</sup> Véronique Perroud, première des deux suppléants restants, n'ayant pas souhaité rejoindre le Conseil communal. Il ne reste désormais plus qu'un seul suppléant. L'organisation d'élections complémentaires s'impose donc à court terme. Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà s'adresser à la Commune.

A défaut d'autres courriers ou communications particulières, il est passé au point suivant de l'ordre du jour.

## **2 Adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2008**

*M. Jean-Luc Schwaar* demande au Conseil s'il accepte le procès-verbal du conseil du 5 décembre 2008.

Le procès-verbal du conseil du 5 décembre 2008 ne suscitant aucune remarque ou modification, il est accepté à l'unanimité moins 4 abstentions.

## **3 Nomination des représentants aux commissions des trois axes transversaux requis dans le cadre du projet de fusion**

*M. Jean-Luc Schwaar* rappelle que la désignation des représentants aux commissions des trois axes transversaux avait été reportée à une séance ultérieure le 28 octobre 2008, date à laquelle ont été nommés les représentants du Conseil aux groupes de travail du projet de fusion. Cette décision avait été prise pour permettre à la Municipalité de clarifier le rôle et la mission desdits axes transversaux.

*M. Christian Bays*, syndic, qui a pris le relais de son prédécesseur, M. Philippe Taillens, au comité de pilotage du projet souhaite faire part des explications obtenues de la société Compas-management. Malheureusement, les réponses de Compas manquent de clarté et donnent donc lieu à interprétation. Dans les grandes lignes, le propos peut être résumé ainsi:

L'axe vertical, incombe aux groupes de travail qui examineront et analyseront les implications de chaque prestation sur le plan administratif et opérationnel. L'axe transversal est appelé à répondre aux questions stratégiques du projet.

*M. Pierre-André Mallefer* avoue que cette définition sommaire le laisse perplexe et se félicite de la mise à contribution d'un spécialiste de la communication dans le cadre du projet. Il se porte néanmoins candidat pour représenter le Conseil à la commission de l'axe Développement.

*M. Alfonso Vega* propose sa candidature pour siéger à la commission de l'axe Finances.

*M. Olivier Morel* accepte de participer à la commission de l'axe Opinion publique.

*M. Jean-Luc Schwaar* offre aux membres du Conseil la possibilité de s'exprimer au sujet des candidatures. Comme aucune opposition n'est formulée, les trois candidatures sont considérées comme acceptées.

## **4 Préavis 01/09 – Projet de développement du pôle de Palézieux (3<sup>e</sup> étape)**

En guise de préambule, *M. Christian Bays* souhaite donner des précisions sur les instruments urbanistiques dont il est question dans le préavis.

- Le plan directeur communal (PDCoM)  
Cet instrument obligatoire et évolutif défini dans la loi sur l'aménagement du territoire permet de déterminer les objectifs d'un projet. Il doit être revu au moins tous les dix ans ou avant chaque projet de grande envergure. M. Christian Bays rappelle que le PDCoM de Palézieux date de 1996. Il est constitué de cartes, de lignes directrices et d'un train de mesures. Il n'est pas possible de recourir à la voie du référendum ou de faire opposition à cet instrument.
- Le plan général d'affectation (PGA)  
Cet instrument divisé en plans partiels d'affectation (au nombre de trois en l'occurrence) définit l'affectation des grandes zones ainsi que les conditions de construction. Il se compose de plans et d'un règlement. M. Christian Bays renvoie au site du canton de Vaud pour les détails des domaines touchés par un PGA. Le PGA est soumis à consultation, puis au Conseil communal pour décision. Il peut faire l'objet d'un référendum. Il est ensuite contraignant.
- Les plans partiels d'affectation (PPA)  
Ces instruments aux caractéristiques similaires au PGA suivent une procédure comparable à celui-ci, mais plus rapide.
- Etude de faisabilité  
Une telle étude s'impose lors de tout remaniement foncier aux conséquences importantes, telles qu'un changement d'affectation. Il permet d'évaluer la conformité d'un projet avec l'intérêt public, d'une part, et les exigences économiques des propriétaires, d'autre part. Il débouche sur une esquisse d'aménagement énumérant les principes de mise en œuvre et sur la proposition de la démarche foncière. Il présente l'avantage de s'assurer en amont du caractère réaliste d'un projet et de prendre en compte l'ensemble des acteurs (services cantonaux, propriétaires, commune)
- Etude d'impact sur l'environnement  
Une commission cantonale décide de la nécessité de réaliser une telle étude. Pour parer à toute éventualité, la Municipalité l'a donc intégrée au préavis soumis au Conseil. Une telle étude vérifie qu'un projet répond aux exigences environnementales.

**M. Jean-Luc Schwaar** remercie M. Christian Bays pour sa présentation très compréhensible et donne la parole à M. Olivier Morel, pour la lecture du rapport de la commission ayant étudié le préavis.

**M. Olivier Morel** donne lecture du rapport de commission et recommande au Conseil d'accepter le préavis 01/09 sur le projet de développement du pôle de Palézieux. En effet, la commission, qui juge la demande de crédit justifiée par rapport aux deux étapes précédentes, souligne le fait que le crédit demandé n'est pas à la seule charge de la commune, que l'investissement s'échelonne sur plusieurs années et que la commune conserve ainsi la maîtrise du développement du pôle de Palézieux. En conclusion, la commission recommande aux membres du Conseil d'accorder le crédit de 870 000 francs demandé.

**Mme Evelyne Steiner** fait remarquer que si l'on déduit la participation du canton et des privés évaluée à 200 000 francs ainsi que l'investissement de 500 000 francs de la commune de la somme de 870 000 francs avancée, il résulte une différence de 170 000 francs. Qui prend en charge ce montant? Mme Evelyne Steiner souhaite également savoir ce que l'on entend par «réserve ordinaire».

**M. Christian Bays** explique que la réserve ordinaire correspond à des liquidités de la caisse communale. Cette somme ne fera donc pas l'objet d'un emprunt. En tant que maître d'œuvre, la commune avance l'argent. La participation du canton est indiquée en pourcentage, car elle fluctue en fonction de l'avancement du projet. Des extrapolations permettent toutefois de chiffrer cette participation cantonale à environ 200 000 francs. Par ailleurs, la contribution des propriétaires devra être négociées dans le cadre des plans partiels d'affectation. La valorisation des terrains équivaldra au bénéfice que les propriétaires retireront de leur investissement.

L'étude de faisabilité permettra notamment de préciser le montant actuellement estimé à 170 000 francs à la charge des privés.

Aucun membre ne demandant la parole, le Conseil procède au vote.

- **Le préavis municipal n° 01/09 Projet de développement du pôle de Palézieux (3<sup>e</sup> étape) est accepté à l'unanimité.**

## **5 Divers et propositions individuelles**

**M. Jean-Luc Schwaar** invite les membres du Conseil communal à venir retirer leurs jetons de présence pour 2008 au bureau du Conseil à la fin de la séance.

**M. Pierre-André Maillefer** propose de joindre la présentation de M. Christian Bays sur les instruments urbanistiques au procès-verbal.

Il regrette par ailleurs que les assemblées du Conseil communal se tiennent systématiquement le mardi. Certains conseillers font partie de sociétés qui se réunissent toujours le même jour et le fait de devoir annuler plusieurs rencontres peut se répercuter sur les activités associatives. Il propose de changer régulièrement de jour pour les séances du Conseil communal.

**M. Jean-Luc Schwaar** s'adresse à la Municipalité en précisant que les dates des assemblées du Conseil communal ne sont pas fixées par le bureau du Conseil.

**M. Christian Bays** déclare que la Municipalité tiendra compte de cette remarque à l'avenir. Il ajoute cependant que pour répondre à un souhait exprimé par M. Thierry Cuénoud lors d'une précédente assemblée, certaines dates (budget, comptes) ont déjà été fixées. Pour éviter toute confusion, ces échéances ne seront donc pas modifiées.

**Mme Evelyne Steiner** note que la profusion d'abréviations nuit à la lisibilité des préavis. Il serait souhaitable d'accompagner les abréviations d'une légende ou d'explications.

**M. Thierry-Vania Menétrey** signale qu'il existe des sites internet consacrés aux abréviations et aux acronymes.

**M. Roger Vagnières** indique qu'il aurait, selon une rumeur, refusé d'accueillir le Conseil communal pour le repas de fin d'année. Il précise que la réservation ne lui a été communiquée qu'une semaine avant la date prévue, alors qu'il avait déjà une autre réservation. N'étant pas en mesure d'assumer deux banquets le même soir et au vu des délais brefs, il s'est vu dans l'obligation de renoncer à recevoir le Conseil communal.

**M. Christian Bays** a la satisfaction de faire part d'une bonne nouvelle. L'agrandissement du parc à vélo (B+R) de la gare CFF a finalement coûté près de la moitié seulement de la somme portée au préavis 08/07 accepté en juillet 2007.

**M. Olivier Morel** déplore l'état dans lequel il a reçu les documents de vote pour les votations du 8 février 2009. Plusieurs membres du Conseil communal confirment que les enveloppes étaient pour certaines ouvertes ou déchirées. M. Olivier Morel souhaite connaître les raisons de ces mauvais traitements. Les dégâts étaient tels que certains électeurs n'ont pas pu utiliser le matériel de vote par correspondance.

**M. Jean-Daniel Graz** répond que le matériel a été endommagé lors du tri automatique par la Poste. Le problème est récurrent et il est connu. Il précise toutefois qu'il est admis d'utiliser une enveloppe normale pour remplacer l'enveloppe de transmission si celle-ci est inutilisable. Il suffit de veiller à ce que le bulletin de vote soit mis sous pli dans l'enveloppe de vote (jaune) séparément de la carte civique.

**M. Jean-Luc Schwaar** suggère de communiquer l'état de faits au canton afin que celui-ci puisse grouper les plaintes à déposer à la Poste pour avoir plus de chances de voir la situation s'améliorer.

La séance est close à 20 h 55

Le président

La secrétaire

Jean-Luc Schwaar

Evelyne Campana